



PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Deuxième session

de la 58^e législature

du Nouveau-Brunswick

le 17 mai 2016

COMPOSITION DU COMITÉ

M. Roussel, président
M. Guitard, vice-président
M. Chiasson
M. Harvey
M. Bernard LeBlanc
M. Bertrand LeBlanc

M. LePage
M. Jeff Carr
M. K. MacDonald
M. Oliver
M. Savoie

le 17 mai 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 3 mai 2016 à la Chambre du conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton* ;
38, *Loi sur Vestcor*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Wilfred Roussel, député